

Écus en France; c'est-à-dire que lorsque l'Écu vaudra à Paris trois livres huit sols, les pièces de Flandres seront reçues pour quatre livres huit sols.

*Arrêt du
Parlement
de Provence
sur un fait
singulier.*

II. Le 13. Juillet dernier, on rendit un Arrêt au Parlement d'Aix en Provence, sur une matière, qui, depuis près de trois ans, a fait beaucoup de bruit en France & dans les Païs voisins. Elle est assez singulière pour m'engager d'en faire mention dans cet ouvrage.

Scipion de Brun de Castellane, Seigneur de Caille & de Rogon, Gentilhomme très qualifié de Provence, étant sorti du Royaume en 1685. lors de la révocation de l'Édit de Nantes, se retira à Lauzane dans le Canton de Berne, avec Isaac Sr. de Rogon son fils, qui, en ce tems-là, étoit âgé de 21. ans, On prétend qu'onze ans après cette sortie, c'est-à-dire, en 1696. ce jeune homme mourut à Vevay, petite Ville de ce Canton là. Cette mort a été, dit-on, attestée par le Conseil de Lauzane & de Vevay, par Mr. de la Claufure Resident pour le Roi à Genève, & par Mr. le Marquis de Puyficulx, Ambassadeur de Sa Majesté en Suisse; on produit même une Lettre du Roi écrite à ce Ministre sur ce sujet.

*Mort qui
ressuscite.*

Cependant ce mort ressuscita en 1699. Du moins est-il certain, que le 10. Avril de cette même année 1699. un homme d'environ 35. ans prenant le nom d'Isaac de Brun &c. disant venir de Suisse, fit son abjuration dans l'Eglise Cathédrale de Toulon, au moyen de laquelle & des Déclarations du Roi, qui rappellent ses Sujets Religioneux sortis du Royaume, il voulut prendre possession